



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°25/002**  
**Direction territoriale du Havre**

La SCI NASO, dont le siège social est situé 554, Route de Paris 76520 MESNIL-RAOUL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 344 190 756, a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la SCI NASO ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-007 portant sur la dépendance susvisée le 28 janvier 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 7 333 m<sup>2</sup> située Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-007 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.